

Compte rendu de séance

Séance du 7 Février 2023

L' an 2023 et le 7 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de GUERRIER Pascal Maire

Présents : M. GUERRIER Pascal, Maire, Mmes : CAMUEL Mélody, GAGNAIRE Florence, GOUIN Florence, LAVERGE Sandrine, MM : BARRAU Nicolas, BAZILLE Guillaume, CHAUVIN Julien, FUCHE Jérôme, GUILLÉ Grégory, OKSENHENDLER Cédric, SALMON Hervé, COCATRIX Sabine

Excusée : BUESSINGER Céline

A été nommé(e) secrétaire : COCATRIX Sabine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Budget miroir : TVA 2023 - 02 07022023
- Délibération pour convention de prêt du gymnase de Gâtelles à l'AST - 03 07022023
- Remboursement à une administrée suite à des travaux - 04 07022023
- Adhésion à ANERVEDEL 2023 - 05 07022023
- Participation financière des entreprises pour le bulletin municipal - 06 07022023
- Demande de subvention - 07 07022023
- Questions diverses

Budget miroir : TVA 2023 **réf : 02 07022023**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour l'année 2023, le budget eau de la commune sera soumis à la TVA, fonctionnant en budget miroir avec celui de l'agglomération, celui-ci étant soumis à la TVA, il est nécessaire que le budget eau de la commune soit soumis à la TVA pour l'année 2023.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuve à l'unanimité que le budget eau 2023 de la commune sera soumis à la TVA.

Délibération pour convention de prêt du gymnase de Gâtelles à l'AST **réf : 03 07022023**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de l'AST (L'association "Avenir Sportif du Thymerais") représenté par M. Michel JAMBON, concernant le prêt du gymnase de Gâtelles - place de la mairie à Gâtelles, pour la pratique du foot en salle pour des enfants de 3 à 6ans dans les catégories "baby foot" et U6/U7 à partir de l'anné 2023.

La présente délibération est valable pour une durée illimitée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DONNE son accord à l'unanimité pour le prêt du gymnase de Gâtelles à l'AST Omnisports à titre gratuit.
- AUTORISE le Maire à signer la Convention correspondante avec l'AST représentée par M. Michel JAMBON

Remboursement à une administrée suite à des travaux
réf : 04 07022023

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux fait par l'entreprise TEAMS RESEAUX dans la rue des prés de comte, un tuyau d'évacuation à été cassé au n°12 de la rue chez Mme LORET Marie-Claire.

Suite à cet incident, Mme LORET a dû faire intervenir l'entreprise DESLANDES pour la réparation du tuyau pour un montant total du 126.39€.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité le remboursement de cette somme à Mme LORET Marie-Claire.

Adhésion à ANERVEDEL 2023
réf : 05 07022023

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'ANERVEDEL a pour mission des prestations de nettoyage de l'environnement (tonte, débroussaillage, taille de haie, élagage et abattage d'arbres...)

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'ANERVEDEL pour un montant de 65€ pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibérée, à l'unanimité, approuve l'adhésion à l'ANERVEDEL.

Participation financière des entreprises pour le bulletin municipal
réf : 06 07022023

Afin de réduire le coût de l'impression du bulletin municipal, M. le Maire propose de demander une participation financière aux entreprises de la commune qui souhaiteraient y faire apparaître leur logo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que cette participation sera de 30€ pour trois parutions.

Demande de subvention
réf : 07 07022023

La Société de Protection et de Défense des Animaux "SPDA" de Sérazereux demande une subvention au titre de l'année 2023.

La SPDA fonctionne avec les dons et subventions des communes.

M. le Maire propose de verser à la SPDA une subvention de 50€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Le conseil municipal ne participe pas aux demandes de subvention de l'association G.S.C.F, de la Fédération des aveugles, de la recyclerie percheronne, de la prévention routière et de l'ADMR.

Questions diverses :

- Arts en scène - Appel à la candidature
- Inscription - Demande si participation, Sabine s'en occupe

Atelier Eco'Logis de l'agglomération de Dreux, envoyer programme aux élus

Point sur l'église :

- Sécurisation de la toiture,
- Sécurisation cimetière,
- Voir pour engager une mission sur une phase de travaux pour une demande d'aide au financement par la fondation Stéphane BERN

Signalisation parking école :

- Validation des devis Via Route pour la signalétique,
- Point entre Julien, Sandrine, Nicolas pour l'autre devis de signalisation du parking.

Séance levée à 21h